



La CGT éducation45
10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
02.38.58.29.04

Orléans, le 2 février 2026

A

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours Chancelier des universités
Madame la DASEN, Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale du Loiret

– Objet : Préavis de grève pour le 11 février

Madame le Recteur, Monsieur le Directeur académique

- Face à la dégradation et la précarisation des postes dans l'éducation nationale,
« je suis AESH, au travail je subis une absence de formation et des temps partiels imposés,
« je suis AED, au travail je subis le flou et la multiplication des missions payées en dessous du SMIC,
« je suis Agent.e administratif.ve, au travail je subis le non-remplacement des collègues absent.e.s,
« je suis non titulaire, au travail je subis un début de carrière sans avoir été formé.e. et des affectations tardives,

***la commission exécutive de la CGT éducation45 vous prie, par conséquent, de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève DÉPARTEMENTAL de 0 h à 24 h pour
le jeudi 12 février 2026.***

Nos revendications sont les suivantes :

- L'embauche immédiate de fonctionnaires indispensable au bon fonctionnement de l'Éducation nationale.
- La titularisation des personnels précaires (contractuels).
- La hausse des salaires pour l'ensemble des personnels intervenant dans l'Éducation nationale notamment des salariés précaires (AED, AESH, Contractuels ...)
- Pour les AESH, un statut de la fonction publique catégorie B et d'un temps complet pour 24h d'accompagnement.

- Pour les AED, un « statut » pour les étudiants surveillants dans les établissements .

La réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire réparti sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée (temps qui serait consacré à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études soit :

o en externat : 24h hebdomadaires pour un temps plein

o en internat : 28h hebdomadaires pour un temps plein. Toute intervention en internat nécessite récupération.

Une formation réelle aux missions qui leur sont confiées avant leur prise de fonction et la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Une augmentation du traitement : 70 points d'indice immédiatement, soit un passage à l'indice 362.

Le remboursement intégral des frais de transport lieux d'étude/domicile/travail.

La prime ZEP pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, Madame la Directrice Académique en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La CGT éducation 45